

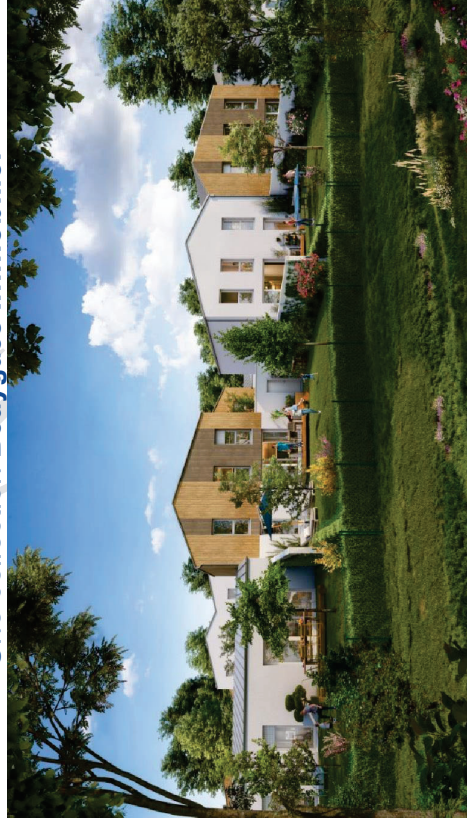
Construction de 38 LOGEMENTS

« RIVEA »

78-82 rue de Chagnolet 17180 PERIGNY

**ATTITUDE**

Une collection Bouygues Immobilier



Collection ATTITUDE CARRELAGE Maisons individuelles

NOTICE DESCRIPTIVE  
(Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968)

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE</b>	<b>3</b>
<b>GENERALITES</b>	<b>3</b>
<b>1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE</b>	<b>4</b>
1.1 INFRASTRUCTURE	4
1.2 MURS ET OSSATURE	4
1.3 PLANCHERS	5
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
1.5 ESCALIERS	5
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	6
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8 TOITURES	6
1.9 MENUISERIES EXTERIEURES – FERMETURES, OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	7
<b>2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
2.1 SOLS ET PLINTHES	7
2.2 REVETEMENTS MURAUX	8
2.3 MENUISERIES INTERIEURES	9
2.4 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	9
2.5 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES	10
2.6 EQUIPEMENTS INTERIEURS	11
<b>3 ANNEXES PRIVATIVES</b>	<b>16</b>
3.1 BALCONS ET LOGGIAS SUIVANT PLANS	16
3.2 TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS	16
3.3 JARDINS PRIVATIFS	17
3.4 PARKINGS COUVERTS INTERIEURS	17
3.5 PARKINGS EXTERIEURS	18
3.6 CELLIERS / LOCAL VELO	18
<b>4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE</b>	<b>18</b>
4.1 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS	18
4.2 LOCAUX TECHNIQUES	19
4.3 ALIMENTATION EN EAU	19
4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE	19
<b>5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS</b>	<b>19</b>
5.1 VOIRIES ET PARKING	19
5.2 ESPACES VERTS COMMUNS	19
5.3 AIRE DE JEU ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	19
5.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR	19
5.5 RESEAUX DIVERS	19
<b>6 ORGANIGRAMME DES CLES</b>	<b>20</b>
<b>7 INFORMATION DES HABITANTS</b>	<b>20</b>

## PRESENTATION GENERALE

Le projet comprend la réalisation en 1 tranche de 2 immeubles collectifs de 1 étage sur rez-de-chaussée, comportant globalement 18 logements et de 20 maisons individuelles

BOUYGUES IMMOBILIER s'est engagé sur cette opération à obtenir la certification :

RE 2020 seuil 2022

## GENERALITES

### OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme de maisons individuelles «PERIGNY CHAGNOLET» à « PERIGNY ».

### NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

La construction se conformera :

- aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.
- aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Réglementation Acoustique, à la Réglementation Thermique (RE2020) et à la Réglementation Handicapés.

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Le projet n'est pas situé dans une zone relevant du cadre législatif et réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du 22 novembre 2002 et de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite « Lois sur l'eau » qui détermine un ensemble de prescriptions techniques visant à la sécurité des biens et des personnes. Les parkings ne sont pas en sous-sols.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Un Dossier d'Intervention Ultime sur l'Ouvrage (D.I.U.O.) définissant les préconisations pour l'entretien et la maintenance de l'immeuble sera réalisé par un coordonnateur sécurité et santé agréé, désigné par le maître d'ouvrage.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, respect des labels et certifications visés, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le maître d'ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que défini dans l'acte de vente.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### 1.1 INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1. FOUILLES

Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

#### 1.1.2. FONDATIONS

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, radier, puits.

#### 1.1.3. PLANCHER BAS

Il sera constitué par un dallage, plancher porté ou radier, en béton armé lissé.

### 1.2 MURS ET OSSATURE

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.

#### 1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

Murs périphériques

Sans objet

Murs de refends et poteaux

Sans objet

#### 1.2.2 MURS DE FACADES

Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés suivant l'étude de structure en :

- o béton armé de 15 cm d'épaisseur minimale –
- o et/ou en maçonnerie de parpaings de 20 cm d'épaisseur minimale
- o et/ou brique de 20 cm d'épaisseur minimale
- o et/ou mur à ossature bois.

Suivant les résultats de l'étude thermique les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Les façades seront revêtues d'un enduit de finition graitée, lissée ou talochée, ou d'une véture type bois suivant les exigences du Permis de Construire. Elles pourront être traitées partiellement avec des finitions ou des matériaux différents.

#### 1.2.3 MURS PIGNONS

Les murs pignons, leurs doublages et leurs revêtements extérieurs seront de même nature que les murs de façades.

#### 1.2.4 MURS MITOYENS

Les murs mitoyens si ils existent seront de la même nature que les murs pignons. Ils seront doublés d'isolant thermique ou non, conformément aux résultats de l'étude thermique.

#### 1.2.5 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure, en béton armé, et/ou en maçonnerie de parpaings avec finition par enduit en ciment, ou plaque de plâtre collée, et isolés si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique.

## 1.2.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre locaux privatifs contigus  
Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimale, et/ou maçonnerie de parpaings suivant étude de structure et exigences acoustiques intérieures.

- Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)  
Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé de 18 cm d'épaisseur minimale et ou maçonnerie de parpaings suivant étude de structure et en parpaings.

## 1.3 PLANCHERS

Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure et validées par le bureau de contrôle. Une isolation conforme aux résultats des études thermique et acoustique sera rattachée pour les planchers des locaux habitables.

- 1.3.1 **PLANCHERS SUR ETAGE COURANT**  
Les planchers d'étage courant seront constitués d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement ou au moyen de poutrelle hourdis. L'épaisseur minimale sera de 20 cm. Dans le cas de la poutrelle hourdis, un BA13 viendra habiller la sous face du plancher
- 1.3.2 **PLANCHERS SOUS TERRASSE**  
Les planchers sous terrasse seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.
- 1.3.3 **PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS**  
Les planchers sur locaux non chauffés seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.
- 1.3.4 **PLANCHERS SOUS TOITURE**  
Sans Objet
- 1.3.5 **AUTRES PLANCHERS**  
Sans Objet

## 1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

- 1.4.1 **ENTRE PIECES PRINCIPALES**  
Les cloisons de distribution seront de stl d'épaisseur 70 mm avec parement plaque de plâtre et isolant. Celles séparant les zones jour – nuit seront de même nature.
- 1.4.2 **ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE**  
Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales.  
Dans les salles d'eau, au droit des douches et baignoires, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge et recevra un traitement type Fermasec ou SPEC ou au moins équivalent.  
Les cloisons des pièces d'eau recevant un meuble vasque suspendu seront constituées d'une ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre ; épaisseur 72 mm avec isolant phonique.

## 1.5 ESCALIERS

- 1.5.1 **ESCALIERS**  
Les escaliers privatifs intérieurs des logements duplex sont décrits à l'article 2.1.7.
- 1.5.2 **ESCALIERS DE SECOURS**  
Sans Objet

## 1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

- 1.6.1 **CONDUITS DE DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS DE L'IMMEUBLE**  
Sans Objet
- 1.6.2 **CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**  
Sans Objet
- 1.6.3 **CONDUITS D'AIR FRAIS**  
Sans Objet
- 1.6.4 **CONDUITS DE FUMEE ET VENTILATIONS DE CHAUFFERIE**  
Sans objet.

## 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

- 1.7.1 **CHUTES D'EAUX PLUVIALES**  
Les chutes d'eaux pluviales intérieures seront en PVC rigide et situées en gaine technique des logements.  
Les chutes extérieures seront en PVC ou en zinc et situées en façade même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.  
Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.
- 1.7.2 **CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES**  
Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.
- 1.7.3 **CANALISATIONS EN INFRA**  
Les canalisations enterrées seront en PVC rigide et chemineront sous dallage pour être raccordées au réseau extérieur. L'utilisation d'une pompe de relevage sera nécessaire de part la dénivelité du terrain
- 1.7.4 **BRANCHEMENTS AUX EGOUTS**  
Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées aux réseaux publics suivant règlement d'assainissement local.

## 1.8 TOITURES

- 1.8.1 **CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES**  
Charpente en bois résineux réalisée traditionnellement ou en fermettes industrialisées, avec traitement insecticide, fongicide et hydrofuge, section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle.  
Couverture en bac acier, teintes et dimensions suivant plans architecte et exigences du Permis de Construire.  
Les toitures terrasses privatives (au-dessus des garages/locaux vélos/Cellier) seront réalisées en maçonnerie avec une étanchéité, protection par végétalisation
- 1.8.2 **ETANCHEITE ET ACCESSOIRES**  
Toitures terrasses végétalisées au-dessus des garages/Local vélos/cellier : étanchéité bitume élastomère avec feutre jardin, couche drainante, substrat et végétalisation type sedums.  
Toiture des casquettes béton s'ils existent des entrées avec une étanchéité autoprotégée
- 1.8.3 **SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS**  
Sans Objet

## 1.9 MENUISERIES EXTERIEURES – FERMETURES, OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

### 1.9.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES LOGEMENTS

Les fenêtres et les portes-fenêtres en façade seront du type PVC (coloris suivant permis de construire), ouvrant à la française à 1 ou 2 vantaux ou oscillo-battant selon plan de vente. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isoléments acoustiques et thermiques réglementaires.

Toutes les portes fenêtres permettant l'accès à un balcon, une loggia ou une terrasse auront un passage libre d'au moins 80cm.

Le vitrage des fenêtres des salles d'eau et WC sera de type anti-effraction pour celles situées au RDC et granité à tous les niveaux (RDC et R+1)  
Dimensions suivant plans architecte.

### 1.9.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PARTIES COMMUNES

Sans objet.

### 1.9.3 FERMETURES, OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE DES PIECES PRINCIPALES

Les baies de toutes les pièces principales (séjours, chambres) seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium avec motorisation et commande par un interrupteur à proximité de l'ouverture suivant permis de construire. (indiqué VRE sur plan de vente)  
En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif de verrouillage ou anti soulèvement.

Pour les maisons, la plus grande baie vitrée du séjour (exposition Sud) sera équipée de brise soleil (dimension et type à préciser, selon plan de vente) (indiqué BSO sur plan de vente)

### 1.9.4 FERMETURES, OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE PIECES DE SERVICE

Les baies des salles d'eau et W-C ne seront pas équipées d'occultations

Les baies des cuisines seront équipées de volets roulants à lames PVC ou aluminium avec motorisation et commande par un interrupteur à proximité de l'ouverture suivant permis de construire. (indiqué VRE sur plan de vente)

En cas de volet roulant au RDC, ceux-ci seront munis d'un dispositif de verrouillage ou anti soulèvement.

## 2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil peinte ou non.

NOTA : Pour les salles d'eau, dans le cadre de cette collection, le maître d'ouvrage proposera un choix d'harmonies prédéfinies constituées par :

Un meuble de salle de bain, un carrelage et une ou plusieurs faïences (selon harmonies). **Cette harmonie forme un tout indissociable.**

#### 2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

L'entrée, le séjour et cuisines, les chambres, les dégagements et placards attenants seront revêtus :

**AU RDC :**

D'un carrelage de chez SAINT GOBAIN modèle LIMBO ou VILLA GENEVE dimensions 45 x 45 cm , ou de chez KERABEN modèle ALASKA ou DISTRICT ou BARRINGTON dimensions 45 x 45 cm ou au moins équivalent

Dimensions et coloris au choix selon sélections proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

Les plinthes seront en médium (MDF) blanches et finies usine de 70 mm de hauteur.

#### A L'ETAGE DES MAISONS EN DUPLEX :

D'un sol en LVT de modèle ID inspiration 55 de chez TARKETT ou au moins équivalent.

Coloris au choix selon sélections proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

Les plinthes seront en médium (MDF) blanches et finies usine de 70 mm de hauteur.

#### 2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les WC, buanderie, salles d'eau ou salles de bains seront revêtues :

D'un carrelage de chez SAINT GOBAIN modèle LIMBO ou VILLA GENEVE dimensions 45 x 45 cm , ou de chez KERABEN modèle ALASKA ou DISTRICT ou BARRINGTON dimensions 45 x 45 cm ou au moins équivalent

Dimensions et coloris au choix selon sélections proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

Les plinthes seront de même type que le carrelage

## 2.2 REVETEMENTS MURAUX

### 2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Les salles d'eau ou salles de bains seront revêtues :

o d'un carrelage mural

. De chez SALONI modèle BABYLONE ou DANDY dimensions 31 x 60 cm

. De chez KERABEN modèle RC FLOW ou RC dimensions 30 x 60 cm, modèle

DISTRICT dimensions 25 x 50 cm, modèle EVOQUE dimensions 25 x 50 cm

. Ou au moins équivalent

Sens de pose, coloris et couleur des joints selon harmonies proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

. Toute hauteur sur la périphérie du receveur de douche.

En cas de présence d'une gaine technique entre le meuble vasque et le receveur de douche, celle-ci sera recouverte de faïence sur ses deux pans et toute hauteur.

Dans le cadre d'une option baignoire choisie par le client, il sera posé de la faïence toute hauteur au droit de la baignoire et sur le tablier

Les cuisines seront revêtues :

En cas de pose sur demande d'un meuble évier: les murs et cloisons situés à l'arrière et sur les côtés (< 40cm de l'axe de la robinetterie) de l'évier sont recouverts par une crédence pour protéger des projections d'eau et faciliter le nettoyage- soit 60 cm de rang de faïence- BLANC au droit du meuble. (Cf. article 2.6.1.1)

### 2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.5. : peinture, papiers peints, tentures.

## **2.3 MENUISERIES INTERIEURES**

### **HUISSERIES ET BATIS**

Les huisseries seront métalliques de chez DEYA ou HUET ou MALERBA ou au moins équivalent.

### **PORTES INTERIEURES**

Les portes intérieures seront à recouvrement 3 cotés et alvéolaires à parement isoplane, finition laquée usine de couleur blanche, de chez HUET, ou au moins équivalent. Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles, finition chromée satinée sur rosace ronde, modèle DIAMOND 199 de chez FIMET, ou au moins équivalent, avec condamnation à verrou pour les WC, les salles de bains et/ou les salles d'eau, et avec clé pour les chambres, les autres pièces seront équipées de becs de cane simples.

### **PORTES DE SEJOUR**

En cas de portes de séjour, elles seront du même type que celui décrit à l'article 2.3.2. Elles pourront être constituées d'un ou de deux vantaux tiercés ou égaux selon plans et obligations réglementaires, au choix du maître d'ouvrage.

### **PORTES PALIERES**

Les portes d'entrée seront du type bloc porte anti-effraction de chez BLOCFER modèle BLOCFORT ou HUET modèle AXIOME ou de chez MALERBA ou au moins équivalent (certifiée A2P1\* BP1), dimensions suivant plan, avec seuil en aluminium. Le parement extérieur sera lisse ou matricé, finition peinture suivant carnet de décoration de l'architecte. Les portes d'entrée donnant sur l'extérieur seront du type bloc porte anti-effraction modèle SECURIPAC PACDAMAS de chez DEYA ou de chez MALERBA (certifiée A2P BP1) à parement tôle finition peinture avec seuil métallique ou au moins équivalent.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur plaque de 195mm d'entre axes modèle MUZE de chez VACHEITTE, ou au moins équivalent, d'une serrure 3 points A2P1\* série 8161 avec cylindre OCTAL de chez BRICARD, ou au moins équivalent, et un microviseur.

### **2.3.1 PLACARDS**

Un placard par logement (indiqué PL EQ sur les plans de vente) sera équipé d'une façade coulissante de 10 mm d'épaisseur, modèle GPAPHIC, de chez SIFISA, ou au moins équivalent, dimensions selon plan.  
Dans le cas de largeur inférieure à 1,00 m, celui-ci sera équipé d'une porte ouvrant à la française.

Le placard sera aménagé d'une tablette chapeîère et d'une tringle penderie.

### **2.3.2 MOULURES ET HABILLAGES**

L'habillage des portes palières sera conforme aux exigences du permis de construire

### **2.3.3 ESCALIERS DES DUPLEX**

Les escaliers (limons, marches, garde-corps et main courante), seront réalisés en bois finition lasurée ou peint ou huilé et sans contre marche.

Dans le cas où un local fermé (placard, cellier...) se trouve sous la volée, celui-ci comportera des contremarches en bois reconstitué.

Les garde-corps des escaliers recevront un barreaudage métallique ou bois.

Ils seront conformes à la réglementation concernant l'accessibilité des handicapés.

## **2.4 SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.4.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI**

Sans Objet

### **2.4.2 OUVRAGES DIVERS**

Sans Objet

## **2.5 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES**

### **2.5.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS**

#### **Sur menuiseries**

Sur les menuiseries extérieures en bois il sera appliqué deux couches de peinture ou de lasure, coloris suivant exigences du permis de construire.

Sur les portes métalliques des garages donnant sur les jardins s'ils existent, il sera appliqué deux couches de peinture ou de lasure, coloris suivant exigences du permis de construire.

#### **Sur fermetures et protections**

Sans objet

#### **Sur serrurerie**

Sans Objet

#### **Sur surfaces non enduites ou non revêtues**

Au choix de l'architecte, les parties de murs et plafonds en béton non enduites ou non revêtues, recevront éventuellement une peinture extérieure type pliolite.

Les sous faces des balcons, des loggias resteront brut

Les seuils des portes-fenêtres seront en béton brut.

### **2.5.2 PEINTURES INTERIEURES**

#### **Sur menuiseries**

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche.

#### **2.5.2.1 Sur murs**

Sur les murs, il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse selon le choix du Maître d'Ouvrage.

#### **2.5.2.2 Sur plafonds**

Pièces humides et cuisine ouverte :

- Il sera appliqué deux couches de peinture blanche.

Pièces sèches :

- Il sera appliqué deux couches de peinture blanche aspect lisse selon le choix du Maître d'Ouvrage.

#### **2.5.2.3 Sur canalisations, tuyauteries apparentes**

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche.

### **2.5.3 PAPIERS PEINTS ET TENTURES**

#### **Sur murs**

Sans objet.

#### **Sur plafonds**

Sans objet.

## 2.6 EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.6.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

Bloc évier, kitchennette et robinetterie

**La cuisine ne sera pas équipée de bloc évier.** La position des canalisations laissées en attente (arrivées d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées) sera matérialisée sur les plans de vente.

NB : L'équipement de la cuisine avec un bloc évier inox (1 ou 2 cuves (selon la typologie du logement) et égouttoir), posé sur meuble mélangé blanc 2 portes, complété par une crédence en faïence au droit du meuble, conformément aux exigences de la certification, sera réalisé uniquement si l'acquéreur en fait la demande formelle.

Dans ce cas, la robinetterie sera de type mitigeur monotron NF, avec bec orientable, modèle VENTUS de chez PAINI, ou au moins équivalent, à cartouche avec limiteur de débit.

Appareils et mobilier

Sans objet.

### 2.6.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Distribution d'eau froide

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression, disposée dans une gaine technique palière ou en gaine logement. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations PER (polyéthylène réticulé) sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet. (Production eau chaude individuelle)

Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle sera réalisée par une pompe à chaleur double service de marque ATLANTIC ou équivalent, selon étude thermique

Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

Distribution du gaz

Sans Objet.

Branchements en attente

Deux alimentations et deux évacuations seront prévues pour les machines à laver. Elles seront prévues une en cuisine et une en salle d'eau ou une autre pièce, suivant plans

Appareils sanitaires

Les salles d'eau principales seront équipées :

- o d'un receveur de douche blanc extra-plat ou d'une douche à l'italienne selon plan de ventes.

o d'un pare douche :

- Pariois fixe modèle LUNES H de chez NOVELLINI Réf. LUNES H

ou

- Pariois de douche en angle gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 1B+F1B

ou

- Porte pivotante gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2-1B pour les cas de douche en niche.

ou

- Pariois de douche avec une porte pivotante et un fixe en alignement gamme

YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2 GFL ou YOUNG 2-2P pour les cas de douche en niche.

ou

- Pariois de douche avec une porte pivotante, un fixe en alignement et un fixe en angle gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2GFL+F1B

ou au moins équivalent, suivant configuration et plan architecte.

- o d'un meuble vasque suspendu de 82 cm de chez SANIJURA, modèle EQUINOX ou au moins équivalent, composé d'un caisson avec 2 tiroirs munis de poignées et amortisseurs et d'un plan céramique fin avec vasque centrée.

Coloris au choix selon harmonies proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

- o d'un miroir de dimensions largeur 80 cm x hauteur 65 cm, de chez SANIJURA, positionné au-dessus du meuble vasque, avec une applique lumineuse LED.

NB : en cas d'option baignoire demandée par le client, sous réserve de faisabilité, il sera posé en remplacement :

- o une baignoire selon plan de ventes, en acrylique, de type CALOS de chez NOVELLINI, ou au moins équivalent.

- o un tablier de baignoire en type Wedi ou équivalent avec revêtement faïencé, Coloris selon harmonies proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

- o un pare-bain pivotant de type YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI ou au moins équivalent.

Les salles d'eau secondaires seront équipées :

- o d'un receveur de douche blanc extra-plat ou équivalent selon plan de ventes.

o d'un pare douche :

- Pariois fixe modèle LUNES H de chez NOVELLINI Réf. LUNES H

ou

- Pariois de douche en angle gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 1B+F1B

ou

- Porte pivotante gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2-1B pour les cas de douche en niche.

ou

- Pariois de douche avec une porte pivotante et un fixe en alignement gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2 GFL ou YOUNG 2-2P pour les cas de douche en niche.

ou

- Pariois de douche avec une porte pivotante, un fixe en alignement et un fixe en angle gamme YOUNG 2.0 de chez NOVELLINI Réf. YOUNG 2GFL+F1B

- o d'un meuble vasque suspendu de 62 cm, modèle EQUINOX de chez SANIJURA, ou au moins équivalent, composé d'un caisson avec 2 tiroirs munis de poignées et amortisseurs et d'un plan céramique fin avec vasque centrée.

Coloris au choix selon harmonies proposées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ses collections.

- o d'un miroir de dimensions largeur 60 cm x hauteur 65 cm, de chez SANIJURA, ou au moins équivalent, positionné au-dessus du meuble vasque, avec une applique lumineuse LED.

Les W-C seront équipés :

d'un ensemble WC suspendu composé

- o d'une cuvette de couleur blanche et abattant avec frein de chute, modèle ODEON RIVE GAUCHE de JACOB DELAFON.

- o d'un bâti-support INGENIO QUIETO de chez SIAMP avec commande de la chasse d'eau de couleur contrastée modèle SPHERE de chez SIAMP.

L'habillage sera constitué de deux plaques de plâtre et peint en blanc.

Lave-mains : sans objet

### 2.6.3 Robinetterie

#### En salle d'eau principale :

- o La robinetterie des vasques sera de type mitigeur monotron NF, modèle CUFF sans tirette de vidage de chez JACOB DELAFON et bonde de vidage de type CLICK de chez JACOB DELAFON ou au moins équivalent.
- o La robinetterie de la douche sera de type colonne de douche TECHNO RAIN 230 de chez PAINI, ou au moins équivalent, comprenant une douchette à main 3 jets, une douche de tête (dim. 230 mm), un mitigeur thermostatique NF et un flexible anti-torsion.
- o En cas d'option baignoire choisie par le client, la robinetterie sera de type mitigeur bain/douche sur colonne modèle CUFF, de chez JACOB DELAFON ou au moins équivalent et barre de douche 90 cm de chez PAINI - modèle HOBY Air Fresh 120 ou au moins équivalent comprenant douchette à main 3 jets et flexible de douche.

#### En salle d'eau secondaire :

- o La robinetterie des vasques sera de type mitigeur monotron NF, modèle CUFF sans tirette de vidage de chez JACOB DELAFON et bonde de vidage de type CLICK de chez JACOB DELAFON ou au moins équivalent.
- o La robinetterie de la douche sera de type mitigeur mural thermostatique NF, modèle CUFF, de chez JACOB DELAFON et barre de douche 90cm de chez PAINI - modèle HOBY Air Fresh 120 ou au moins équivalent comprenant douchette à main 3 jets et flexible de douche.

### 2.6.3.1 Accessoires divers

Sans Objet

### 2.6.4 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

#### Type de l'installation

L'installation électrique sera du type encastré, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du câblage. L'ensemble sera placé dans une gaine technique (ETEL) conforme à la NF C 15-100 et située dans l'entrée ou à proximité immédiate.

#### 2.6.4.1 Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 6 à 12 KW, selon le type de logement et les calculs de puissance.

#### Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de modèle ODACE STYL de chez SCHNEIDER, ou au moins équivalent.  
Tous les circuits seront reliés à la prise de terre. Toutes les prises de courant seront à éclipsé.  
Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires.  
Les prises de courant et les interrupteurs pourront éventuellement être regroupés en appareillage double.

#### Rappel sur la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées :

Il est prévu l'installation d'une prise de courant à proximité de l'interrupteur d'éclairage et à hauteur identique (1 m du sol) dans toutes les pièces constituant l'unité de vie des logements adaptés (séjour, cuisine, 1 chambre si existante à ce niveau, 1 salle d'eau et 1 WC) et ce pour tous les logements en RDC ou desservis par un ascenseur.  
Le dispositif de commande d'éclairage sera situé à l'entrée à l'intérieur de chaque pièce. Dans les SDB et SDE, le dispositif de commande peut, pour respecter les règles liées aux volumes, être disposé à l'extérieur.

Toutes les prises « basses » seront situées à 45cm du sol,

Toutes les prises « hautes » seront situées à 1m du sol, à l'exception de celle de la cuisine dont les hauteurs sont précisées dans le paragraphe Cuisine ci-après.

L'équipement de chaque pièce sera le suivant :

#### Ceillier / Local vélo

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteurs en va et vient.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> habitable

#### Entrée Extérieure

- ◆ 1 point d'éclairage en applique sur la façade commandé par détecteur de présence

#### Entrée Intérieure

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond pour les entrées fermées et suivant plan pour les entrées directement ouvertes sur séjour. Ce point d'éclairage est commandé par un interrupteur simple allumage ou en va et vient, suivant plan.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T dans le cas où l'entrée est séparée du séjour par une porte, et si la surface de l'entrée est supérieure à 4m<sup>2</sup>

#### Séjour

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteurs en va et vient.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T par tranche de 4 m<sup>2</sup> habitable, avec un minimum de 5 prises pour les séjours de 28m<sup>2</sup> au plus, et un minimum de 7 prises pour les séjours supérieur à 28 m<sup>2</sup>. Une prise sera à proximité de l'interrupteur d'éclairage .
- ◆ 1 prise de courant double supplémentaire, destinée à l'usage multimédia, et positionnée à proximité des 2 prises de communication RJ45.
- ◆ 2 prises de communication (Internet-téléphone et TV) au format RJ 45 (positionnée à 45 cm du sol).

#### Chambre principale (accessible aux handicapés) :

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteurs en va et vient.
- ◆ 4 prises de courant 16 A+T dont une à proximité de l'interrupteur d'éclairage, une de part et d'autre de la tête lit et une à proximité de la prise de communication
- ◆ 1 prise de communication (Internet-téléphone et TV) au format RJ 45 (positionnée à 45 cm du sol)

#### Chambre(s) secondaire(s) :

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteurs en va et vient
- ◆ 3 prises de courant 16 A+T
- ◆ 1 prise de communication au format RJ 45 (positionnée à 45 cm du sol), uniquement pour les chambres 2.

#### Dégagement

- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteur simple allumage ou en va et vient, suivant plan.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T.
- ◆ 1 détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) NB : Si le logement ne comprend pas de dégagement le DAAF sera positionné dans l'entrée.

#### Cuisine

- ◆ 1 point d'éclairage DCL en plafond, commandé par interrupteur simple allumage ou en va et vient, suivant plan.
- ◆ 1 attente électrique située à 205 cm du sol pour le raccordement ultérieur d'une hotte.
- ◆ 1 point lumineux DCL en applique commandé par interrupteur simple.
- ◆ 1 alimentation 32 A+T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson.
- ◆ 7 prises de courant 16 A+T dont :

L'installation de chauffage individuel sera assuré par une pompe à chaleur double service  
 Chaque logement sera équipé d'un thermostat programmable.  
 Le chauffage du séjour, des chambres et de la cuisine sera assuré par des appareils de chauffe de type radiateurs d'eau chaudes  
 Dimensions et puissance selon études thermiques,

Le chauffage des salles d'eau sera assuré par un sèche-serviette électrique de couleur blanche, modèle 2012 de chez ATLANTIC, ou au moins équivalent. Dimensions et puissance selon études thermiques.

#### Ventilation des logements

La ventilation des logements s'effectuera au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) simple flux selon étude thermique  
 Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle d'eau, et WC).  
 Les prises d'air frais disposées dans les chambres et le séjour s'effectueront par des grilles incorporées soit en partie haute des menuiseries extérieures, soit dans les coffres de volets roulants des pièces équipées, soit dans les maçonneries selon les exigences techniques.

#### EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

##### 2.6.5.1 réseaux

Les maisons seront équipées d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées.  
 Elles pourront également être raccordées au réseau fibre optique s'il existe sur le réseau communal au droit de l'opération.

2.6.5.2 Prises de communication  
 Il sera prévu deux prises de communication RJ 45 juxtaposées dans le séjour permettant de connecter la télévision et le téléphone  
 Il sera prévu une prise RJ 45 dans les chambres 1 et 2 permettant également de connecter soit la télévision ou le téléphone.  
 Sans équipement complémentaire, seul un téléviseur pourra être raccordé.  
 L'abonnement INTERNET (à la charge exclusive du client) permettra de raccorder un téléviseur sur chacune des prises

### 3 ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1 BALCONS ET LOGGIA SUIVANT PLANS

##### 3.1.1 SEPARATIFS ENTRE BALCONS

Sans Objet

##### 3.1.2 SOLS

Sans Objet

##### 3.1.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

##### 3.1.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Sans objet

#### 3.2 TERRASSES PRIVATIVES SUIVANT PLANS

##### 3.2.1 SEPARATIFS ENTRE TERRASSES

Les séparatifs seront soit en murs maçonnés, soit par une clôture doublée d'une haie selon plan de vente

- o 4 situées à 120 cm du sol, au-dessus du plan de travail.
- o 1 située en alignement à proximité de l'interrupteur d'éclairage .
- o 1 située à 45 cm du sol.
- o 1 situées à 185 cm du sol, pour le four micro-onde.
- ◆ 3 prises de courant 16 A+T spécialisées situées à 60 cm du sol

Nota : La prise de courant 16A+T spécialisée pour lave-linge pourra être située en salle d'eau ou en WC ou autre pièce suivant plans architecte.

- cuisine de superficie inférieure ou égale à 4 m²
- ◆ 1 point d'éclairage DCL en plafond, commandé par interrupteur simple allumage ou en va et vient, suivant plan.
- ◆ 1 attente électrique située à 205 cm du sol pour le raccordement ultérieur d'une hotte
- ◆ 1 point lumineux en applique commandé par interrupteur simple.
- ◆ 1 alimentation 32 A+T pour la cuisinière ou la plaque de cuisson.
- ◆ 4 prises de courant 16 A+T dont :
  - o 2 situées à 120 cm du sol, au-dessus du plan de travail.
  - o 1 située en alignement à proximité de l'interrupteur d'éclairage .
  - o 1 située à 185 cm du sol, pour la prise four micro-onde.
- ◆ 2 prises de courant 16 A+T spécialisées situées à 45 ou 60 cm du sol...
- ◆ Il sera prévu un seul branchement pour le lave-linge dans les studios.

Nota : La prise de courant 16A+T spécialisée pour lave-linge pourra être située en salle d'eau ou en WC ou autre pièce suivant plans architecte.

- Salle d'eau principale (accessible aux handicapés) :
- ◆ 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage en applique (prévus dans le meuble vasque art. 2.6.2.7) pour raccordement d'un appareil de classe II, commandés par un interrupteur double allumage.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T à proximité de l'interrupteur d'éclairage .
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T à proximité du miroir (suivant périmètre de protection électrique).
- Salle d'eau secondaire
- ◆ 1 point d'éclairage en plafond et 1 point d'éclairage en applique (prévus dans le meuble vasque art. 2.6.2.7) pour raccordement d'un appareil de classe II, commandés par un interrupteur double allumage.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T.
- WC indépendant (accessibles aux handicapés) :
- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteur simple allumage.
- ◆ 1 prise de courant 16 A+T à proximité de l'interrupteur d'éclairage .

- WC indépendant secondaire :
- ◆ 1 point d'éclairage en plafond, commandé par interrupteur simple allumage.

##### 2.6.4.2 Sonnerie de porte paillère

Il sera installé un carillon avec bouton poussoir porte-nom à proximité de chaque porte d'entrée des maisons

##### 2.6.5 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de - 7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les autres à + 19°C.

Installation de chauffage et appareils d'émission de chaleur

### 3.2.2 SOLS

Les sols des terrasses des maisons individuelles seront en béton lissé ou en structure bois ou en dalles posées sur plots ou sur terreplein selon plan de vente

### 3.2.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Les terrasses privatives au rez-de-chaussée seront équipées d'une prise de courant étanche et d'un luminaire extérieur en applique  
Les terrasses privatives en étage d'une surface supérieure à 12 m<sup>2</sup> seront équipées d'une prise de courant étanche.

### 3.2.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Les terrasses privatives au rez-de-chaussée seront équipées d'un robinet de puisage.  
Les terrasses privatives en étage d'une surface supérieure à 12 m<sup>2</sup> seront équipées d'un robinet de puisage.

## 3.3 JARDINS PRIVATIFS

### 3.3.1 PLANTATIONS

Des haies formeront des séparatifs de jardins privatifs implantés suivant plans architectes. Les parcelles seront engazonnées ou plantées de plantes tapissantes suivant les plans paysagistes. Si nécessaire des regards de visite seront mis en place dans les parties engazonnées pour les interventions futures.

### 3.3.2 CLOTURES

Les Clôtures séparatives entre jardins privatifs et fonds de parcelle seront en murs maçonnées ou serrurerie sur muret ou clôtures doublées d'une haie, selon plan de vente

### 3.3.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Il sera installé sur le mur de façade du logement côté jardin une prise de courant selon plan de vente

### 3.3.4 EQUIPEMENT DE PLOMBERIE

Il sera installé sur le mur de façade du logement côté jardin un robinet de puisage selon plan de vente

## 3.4 PARKINGS COUVERTS INTERIEURS

### 3.4.1 MURS, CLOISONS ET POTEAUX

Pour les maisons avec garages, les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings brut sans finition, les poteaux seront en béton armé. Suivant l'étude de structure leur positionnement pourra être différent des plans de vente sans altérer les dimensions des places de stationnement.

### 3.4.2 PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut

Les sols des garages seront en béton armé lissé, peinture de sol anti-poussières.

### 3.4.3 PORTE D'ACCES

La porte principale d'accès au garage sera de type basculante manuelle

### 3.4.4 RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

Sans objet

### 3.4.5 VENTILATION

Sans objet

### 3.4.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L'éclairage du garage s'effectuera par un point d'éclairage

Il sera prévu une prise électrique de type étanche

Un pré-équipement pour bornes de recharge des véhicules électriques est réalisé par le maître d'ouvrage sous la forme de chemins de câbles et/ou fourreaux entre la colonne EDF ou services généraux et le TGBT ou point de localisation des futurs sous-comptages jusqu'à chaque emplacement de stationnement pour câblage ultérieur à charge du copropriétaire qui en fera à la demande à la copropriété et au syndicat

## 3.5 PARKINGS EXTERIEURS

### 3.5.1 SOLS

Selon plan de ventes, Les sols seront de type dalles engazonnées ou équivalent  
Les places seront numérotées et délimitées à la peinture ou par des bordures.

### 3.5.2 PORTE OU PORTAIL D'ACCES

Sans objet

### 3.5.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

### 3.5.4 AMENAGEMENTS DIVERS (couverture, pergola...)

Sans objet

## 3.6 CELLIERS / LOCAL VELO

Les maisons sans garages seront dotées d'un cellier / local Vélo selon plan de vente

### 3.6.1 MURS OU CLOISONS

Pour les maisons avec celliers / Local vélos, les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings brut sans finition, les poteaux seront en béton armé.

### 3.6.2 PLAFONDS

Les plafonds seront en béton brut sous dalle

### 3.6.3 SOLS

Les sols des garages seront en béton armé lissé, peinture de sol anti-poussières.

### 3.6.4 PORTES D'ACCES

Huisserie métallique avec porte isoplane à âme alvéolaire à peindre équipée d'une serrure à 1 point.

### 3.6.5 VENTILATION

Sans objet

### 3.6.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Les celliers / locaux vélos seront équipés d'une prise électrique et d'un luminaire commandé par un interrupteur simple

## 4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

### 4.1 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Les boîtes aux lettres de marque VISOREX ou RENZ, ou au moins équivalent seront positionnées en extérieurs des maisons soit encastrées dans le mur de façade, ou posées en applique dans un muret technique ou soit regroupé en bloc de boîtes suivant plans.  
Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

## 4.2 LOCAUX TECHNIQUES

### 4.2.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

Un local commun est prévu en parties communes des bâtiment collectifs au RDC. Les murs recevront un carrelage antidérapant qui sera mis en œuvre sur le sol remonté en plinthes sur 1,20 m. Il sera prévu un éclairage par hublot de modèle Chartres de chez SARLAM, ou au moins équivalent commandé par un interrupteur temporisé, un robinet de puisage et un siphon de sol. Il sera ventilé naturellement ou mécaniquement.

## 4.3 ALIMENTATION EN EAU

### 4.3.1 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

En regard technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement (citerneau au niveau de chaque maison)

## 4.4 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

En extérieur, il sera prévu un coffret électrique de type CIBE soit encastré en façade ou dans une muret technique

## 5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier, seront réalisés selon l'étude de l'architecte.

### 5.1 VOIRIES ET PARKING

Les voiries d'accès publiques seront en enrobé ou en béton désactivé. Les parkings extérieurs seront de type dalles engazonnées ou équivalent

### 5.2 ESPACES VERTS COMMUNS

Les espaces verts et zones d'engazonnement seront réalisés selon plan d'aménagement du paysagiste

### 5.3 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Selon plan du paysagiste et exigence permis de construire

### 5.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

Selon plan du VRDiste et exigence permis de construire

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales ou par bornes lumineuses ou candélabres suivant plan d'architecte, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge. Conformément à la réglementation handicapée, le dispositif d'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.

## 5.5 RESEAUX DIVERS

### EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

### GAZ

Sans objet

## ELECTRICITE (poste de transformation extérieur à la propriété)

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau basse tension d'ERDF jusqu'au local basse tension ou au coffret situé en limite de propriété en fonction des exigences d'ERDF.

## POSTES D'INCENDIE, EXTINGCTEURS

Selon plan du VRDiste et exigence permis de construire

### 5.5.1 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAINS, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Évacuation des eaux de pluies, des cheminements et voiries par infiltration, regards ou caniveaux à grille raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts par infiltration.

Un bassin de rétention des eaux pluviales pourra être mis en œuvre suivant les exigences de l'arrêté du Permis de Construire.

## 6 ORGANIGRAMME DES CLES

Pour faciliter la gestion et la sécurité des accès, il sera fourni par appartement :

- 3 clés spécifiques pour la porte palière,
- La clé de proximité ou la clé de la porte palière permettront l'accès :
  - au local poubelles,
  - aux celliers privatifs ou locaux vélos

## 7 INFORMATION DES HABITANTS

Le maître d'ouvrage fournira à la livraison de l'ouvrage un document d'information concernant les dispositions constructives et particularités environnementales de l'opération ainsi que des informations sur les bonnes pratiques des occupants.

Fait, à  
Le

Le **VENDEUR**

Le **RESERVATAIRE**

Signature précédée de la mention  
manuscrite « Lu et Approuvé »